



# LES REGLES DE JEU ET LES CATEGORIES EN TENNIS DE TABLE HANDISPORT



Département FORMATION

# **COMITÉ INTERNATIONAL DE TENNIS DE TABLE POUR LES HANDICAPÉS**

**Règles de septembre 1996, révisées en août 1997**

**lors des Championnats d'Europe de Stockholm**

**Règles parues dans la dernière version de « Rules  
and regulations » de Raùl Calin sur ITTC 2002**

# SECTION 1

## RÈGLES POUR LE JEU EN CHAISES ROULANTES

- Le tennis de table pour les handicapés se joue suivant les règles et les lois de la Fédération Internationale de Tennis de Table (F.I.T.T.) définies dans ses manuels, à l'exception des amendements, exemptions et changements suivants :

### 1 – Le service (F.I.T.T. loi 2.6.)

- a/ En simple, le service sera déclaré « à remettre » (F.I.T.T. loi 2.9.) si la balle quitte la table :
- - soit par les lignes de côté du relanceur (après 1 ou plusieurs rebonds),
- - soit rebondit en direction du filet, côté relanceur, sous forme de « balle rétro »,
- soit s'arrête sur la surface de jeu du relanceur.
- Cependant, si le relanceur frappe la balle avant qu'elle n'ait traversé la ligne latérale ou avant qu'elle ne rebondisse une 2ème fois sur la surface de jeu, le service est considéré comme « bon » et non « à remettre ».

- **B/ En doubles (F.I.T.T. loi 2.6.3), le service sera annoncé « à remettre » si la balle :**
  - - est « rétro »,
  - - s'arrête sur la surface de jeu du relanceur.
  - Cependant, si le relanceur frappe la balle avant qu'elle ne rebondisse une 2ème fois sur sa surface de jeu, le service est considéré comme « bon » et non « à remettre ».
- ***Remarques importantes à l'intention des arbitres***
  - Si les arbitres se rendent compte que le serveur fait délibérément des services « à remettre », avant de servir correctement, ceci pourra être interprété comme de l'anti-jeu et le système d'avertissements et de pénalités lui sera appliqué (F.I.T.T. loi 3.5.2.)
  - En accord avec la loi F.I.T.T. 2.6.7., l'arbitre peut, exceptionnellement, dispenser le joueur de la stricte observation de la règle du service s'il a été informé, avant le commencement du jeu, qu'une infirmité empêche celui-ci de servir réglementairement. Ces exemptions sont toujours prises en compte pour les joueurs des Classes I et II.
  - L'arbitre - adjoint doit déclarer « à remettre » un service, bon par ailleurs, si la balle sort de la table par la ligne de côté du relanceur la plus proche de lui.

## **2 – Jeu en doubles (F.I.T.T. loi 2.8.6.)**

- En doubles, le serveur fera un « bon » service selon la règle F.I.T.T. 2.6., tel que décrit ci-dessus, incluant les exceptions, et le relanceur renverra la balle correctement. Par la suite, l'un ou l'autre des joueurs d'une paire pourra faire des renvois corrects.
- La chaise roulante d'un joueur ne devra pas dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Si cela arrivait, l'arbitre accorderait 1 point à l'autre paire.

## **3 – Toucher la surface de la table avec la main libre (F.I.T.T. loi 2.10.1.10.)**

- Quand la balle est en jeu, un joueur peut utiliser la surface de la table pour rétablir son équilibre après que le coup a été joué (pourvu que la surface de jeu ne soit pas déplacée).
- Le joueur ne devra cependant pas se servir de sa main libre pour s'aider en jouant le coup.

## **4 – Chaises roulantes**

- Les chaises roulantes doivent avoir au minimum 2 grandes roues et 1 petite roue.
- Des repose-pieds peuvent être aménagés, mais ni les repose-pieds, ni les pieds des joueurs ne doivent toucher le sol pendant le jeu ; ceci entraînerait la perte de 1 point.
- Dans les rencontres par équipes et celles de classe « Event », aucune partie du corps située au dessus du genou ne doit être attaché à la chaise, car ceci pourrait améliorer l'équilibre.
- Cependant, si un joueur a besoin d'être attaché pour des raisons médicales, ce sera inscrit sur sa feuille de classification et il en sera tenu compte lors du processus de classification du participant. Dans les rencontres « open », les liens (attaches) et autres aides sont permis.

## **5 – Aires de jeu (F.I.T.T. loi 3.2.3.1.)**

- Pour le jeu en chaise roulante, l'aire de jeu peut être réduite, mais elle ne devra pas être inférieure à 8 mètres de long sur 7 mètres de large.
- L'aire de jeu doit être bordée d'entourages de couleur foncée.

- **6 – Laisser les raquettes sur la table lors des arrêts de jeu (F.I.T.T. loi 3.4.2.3.)**

- À moins d'autorisation particulière donnée par l'arbitre, les joueurs devront laisser leurs raquettes sur la table lors des arrêts de jeu. Dans tous les cas où la raquette est attachée à la main d'un joueur, l'arbitre autorisera ce joueur à conserver sa raquette à la main.

- **7 - Tables**

- La table doit permettre librement l'accès à la chaise roulante sans faire obstacle aux jambes du joueur et devra également laisser l'accès à 2 chaises roulantes lors des parties en doubles.
- Les pieds de la table devront être disposés à 400 mm des lignes de fond de la table au minimum.

# DERNIERE MODIFICATION

- Depuis 2005, lorsqu'un joueur en fauteuil pratique dans une compétition valide, les joueurs valides doivent obligatoirement s'adapter aux règles de jeu fauteuil. (service sortant ou retro. interdit)

## Section 2

# RÈGLES POUR LE JEU DEBOUT

- Il n'y a pas d'exception pour l'application des règles de jeu de la F.I.T.T. pour les joueurs ayant un handicap, mais qui se tiennent debout.

